



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2020-251

odg
Arrivée n°
NUM2020-8936NUM
Enregistrée le 20/10/20

Bras, le 7 octobre 2020

ARRETE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2020
Au Grade d'Adjoint Administratif territorial Principal de 1ère classe

Le Maire de la Commune de BRAS (Var),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 7 septembre 2020,

ARRETE

Art. 1 : Le tableau d'avancement au grade de Adjoint Administratif territorial Principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à la date du
TORRE Céline	Adjoint Administratif principal de 2ème classe	1 ^{er} novembre 2020

Art. 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée.

Art. 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mr le Président du Centre de Gestion du Var.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour l'excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 08.10.2020

Signature de l'agent :

Le Maire,

Franck PÉRO

